

Image not found or type unknown



Droit d'usage et d'habitation

Par **Jusseen**, le **03/04/2019** à **21:30**

Bonjour,

Je bénéficie depuis 3 ans d'un droit d'usage et d'habitation qu'une personne défunte m'a attribué par testament. Cette personne est décédée . Son mari veut louer ce bien sous prétexte que je ne l'occupe plus depuis quelques mois. En a-t-il le droit?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **03/04/2019** à **21:38**

Bonjour

Si ce droit est viager, il ne peut pas vous être enlevé.